

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 03.02.2015

Zinc, en poudre

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Zinc, en poudre

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: S25637

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific
860 Gitts Run Road,
Hanover, PA 17331
(717) 632-1291

Détails du fournisseur:

Fisher Science Education
6771 Silver Crest Road, Nazareth, PA 18064
800 955-1177

Numéro de téléphone de secours:

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Inflammable

Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables en contact avec l'eau, catégorie 1

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

En contact avec l'eau, dégage des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

Déclaration de mise en garde:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Éviter tout contact possible avec de l'eau, en raison des risques de réaction violente et du potentiel d'embrasement éclair.

Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

brosser les particules de la peau Plonger dans l'eau fraîche/poser une compresse humide.

En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la section 5 pour l'extinction.

Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 03.02.2015

| Zinc, en poudre | | |
|------------------------|------|-------|
| CAS 7440-66-6 | Zinc | 100 % |
| Pourcentages par poids | | |

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin en cas de toux ou d'autres symptômes.

Après contact avec la peau :

Rincer la peau exposée doucement avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 à 20 minutes. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés: Aucun(e)

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis: Aucun(e)

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser tous les moyens appropriés pour éteindre l'incendie. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage. Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés:

Aucun identifié.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs. Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Éviter de produire de la poussière ; la poussière fine dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constitue un risque potentiel d'explosion de poussières. Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 03.02.2015

Zinc, en poudre

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels. Assurer une ventilation adéquate.

S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels. Porter l'équipement de protection. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Toujours appliquer les réglementations locales. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Sweep up and containerize for disposal. Avoid generating dust. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Toujours appliquer les réglementations locales. Les dépôts de poussière ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces, car ceux-ci peuvent former un mélange explosible s'ils sont libérés dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion de poussière dans l'air. Recueillir les solides sous forme de poudre à l'aide d'un aspirateur avec filtre HEPA. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Voir Section 8. Voir Section 8. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Voir Section 13. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Suivre les méthodes de manipulation appropriées. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Entreposer à l'écart des matières inflammables. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Entreposer avec des risques similaires. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

Fiche de données de sécurité

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 03.02.2015

Zinc, en poudre

Contrôles techniques appropriés: Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, comme les systèmes de ventilation des gaz d'échappement et de transport interne des matières impliquées dans la manipulation de ce produit comportent des événements anti-explosion, un système de suppression d'explosion, ou un environnement faible en oxygène. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail, (c.-à-d., il n'y a pas de fuite provenant de l'équipement). Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques.

Protection respiratoire: Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire. Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Protection de la peau: Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection. Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.

Protection oculaire: Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE). Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 03.02.2015

Zinc, en poudre

Mesures générales d'hygiène: Effectuez un entretien de routine. Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

| | | | |
|---|-------------------|--|--|
| Apparence (état physique, couleur): | Solide bleu clair | Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure: | Non disponible Non disponible |
| Odeur : | Inodore | Pression de vapeur à 20 °C: | 1 mmHg à 487 °C |
| Seuil d'odeur: | Non disponible | Densité de la vapeur: | Non disponible |
| Valeur pH: | Non disponible | Densité relative: | 7,14 |
| Point de fusion / congélation: | 419 °C | Solubilités: | Insolubilité dans l'eau. |
| Point d'ébullition / plage d'ébullition: | 908 °C | Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non disponible |
| Point d'éclair (creuset fermé): | Non disponible | Température d'auto-inflammation: | 460 °C (860 °F) |
| Taux d'évaporation: | Non disponible | Température de décomposition: | Non disponible |
| Inflammabilité (solide, gazeux): | Non disponible | Viscosité: | a. Cinématique: Non disponible b. Dynamique: Non disponible |
| Densité à 20°C: | Non disponible | | |
| Specific Gravity: | 7.14 | | |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Stable sous des conditions normales. Réagit à l'eau.

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

Chaleur excessive. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Agents oxydants. Acides forts, bases fortes. Acides forts. Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux:

oxydes de zinc.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucun(e)

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 03.02.2015

Zinc, en poudre

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Domages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité:

EPA: IRIS évaluation de la carcinogénicité- D (Les données ne conviennent pas pour une évaluation du potentiel de la carcinogénicité chez l'homme; Informations insuffisantes pour évaluer le potentiel de carcinogénicité) Zinc.

Mutagenicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice:

Les effets sur la reproduction figurant pour les animaux de laboratoire.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité No additional information.

Persistence et dégradabilité: Aucune information additionnelle.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Contactez une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Le produit et ses contenants ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA 1436

Exception quantité limitée: Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Poudre de zinc.

Classe de risques: 4, 4

Groupe d'emballage: II.

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Poudre de zinc.

Classe de risques: 4, 4

Groupe d'emballage: II.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 03.02.2015

Zinc, en poudre

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Réactifs

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

7440-66-6 Zinc [Phase 4 LDR Rule - Universal Treatment Standards 2.61 mg/L (wastewater); 4.3 mg/L TCLP (nonwastewater)].

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

7440-66-6 Zinc 1000 lb final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is \geq 100 μ m).

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 03.02.2015

Zinc, en poudre

nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés.

NFPA: 2-2-2

HMIS: 2-2-2

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

| | |
|-------|--|
| IMDG | Code maritime international pour les marchandises dangereuses. |
| IATA | Association internationale du transport aérien. |
| GHS | Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques. |
| ACGIH | Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux |
| CAS | Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society). |
| NFPA | National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.). |
| HMIS | Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.). |
| WHMIS | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada). |
| IMDG | Code maritime international pour les marchandises dangereuses. |
| IATA | Association internationale du transport aérien. |
| GHS | Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques. |
| DNEL | Dérivé, niveau sans effet (REACH). |
| ACGIH | Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux |
| CAS | Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society). |
| NFPA | National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.). |
| HMIS | Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.). |
| WHMIS | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada). |
| DNEL | Dérivé, niveau sans effet (REACH). |
| PNEC. | Concentrations estimées sans effet (REACH). |
| CFR | Code des règlements fédéraux (É.-U.) |
| SARA | Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.). |
| RCRA. | Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U). |
| PNEC. | Concentrations estimées sans effet (REACH). |
| TSCA. | Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.) |
| NPRI | Inventaire national des rejets de polluants (Canada). |
| DOT | US Department of Transportation. |
| CFR | Code des règlements fédéraux (É.-U.) |
| SARA | Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.). |
| RCRA. | Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U). |
| TSCA. | Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.) |

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 03.02.2015

Zinc, en poudre

NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT US Department of Transportation.